



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FORMOL 30-4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit FORMOL 30-4

Numéro du produit 58629

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Industrie Chimique Colle à bois. Résine.

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
+33 (0)1 85 57 46 00
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence
national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 58629

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé
humaine Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam.
1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Muta. 2 - H341 Carc. 1B - H350 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

FORMOL 30-4

Mentions de danger	H301+H311+H331 Toxique en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H350 Peut provoquer le cancer. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Mentions de mise en garde	P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P405 Garder sous clef.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	RCH002a Réserve aux utilisateurs professionnels.
Contient	FORMALDEHYDE, ALCOOL METHYLIQUE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

FORMALDEHYDE	30%
Numéro CAS: 50-00-0	Numéro CE: 200-001-8
Classification	
Acute Tox. 3 - H301	
Acute Tox. 3 - H311	
Acute Tox. 3 - H331	
Skin Corr. 1B - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
Skin Sens. 1 - H317	
Muta. 2 - H341	
Carc. 1B - H350	
STOT SE 3 - H335	

FORMOL 30-4

ALCOOL METHYLIQUE		4%
Numéro CAS: 67-56-1	Numéro CE: 200-659-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119433307-44-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 STOT SE 1 - H370		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin immédiatement.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Peut provoquer le cancer par inhalation. Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Inhalation	Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.
Contact cutané	Toxique par contact avec la peau. Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

FORMOL 30-4

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).
Formaldéhyde Gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Approcher le déversement contre le vent. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

FORMOL 30-4

Précautions d'utilisations Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Stocker à des températures comprises entre 10°C et 20°C.
Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier inoxydable. Acier doux revêtu de polyéthylène.
Matériaux inappropriés pour conteneurs: Cuivre. Acier doux. Aluminium.
Stocker à l'écart des produits suivants: Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène. Bases fortes. Acides forts. Anhydrides d'acide. Ammoniac ou amines. Phénols, crésols.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

FORMALDEHYDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 0,5 ppm

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1 ppm

C2

ALCOOL METHYLIQUE

*

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m³

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 200 ppm 260 mg/m³

* = Risque de pénétration percutanée.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

C2 = Substances préoccupantes en raison d'effets cancérigènes possibles.

FORMALDEHYDE (CAS: 50-00-0)

DNEL

Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1 mg/m³

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 240 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 9 mg/m³

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.5 mg/m³

Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 102 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.2 mg/m³

Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 4.1 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.1 mg/m³

FORMOL 30-4

PNEC	- eau douce; 0.47 mg/l
	- eau de mer; 0.47 mg/l
	- rejet intermittent; 4.7 mg/l
	- Sediment; 2.44 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 2.44 mg/kg
	- Sol; 0.21 mg/kg
	- STP; 0.19 mg/l

ALCOOL METHYLIQUE (CAS: 67-56-1)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 260 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 260 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 260 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 260 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg/jour
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m ³
	Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 50 mg/m ³
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 50 mg/m ³
	Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50 mg/m ³
DMEL	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour
PNEC	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour
PNEC	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg p.c. /jour
	- eau douce; 20.8 mg/l
	- eau de mer; 2.08 mg/l
	- rejet intermittent; 1540 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 77 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 7.7 mg/kg
- Sol; 100 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition**Equipements de protection****Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

FORMOL 30-4

Protection des mains	<p>Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre.</p> <p>Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants:</p> <p>Caoutchouc butyle. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.7 mm.</p> <p>Caoutchouc nitrile. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.4 mm.</p> <p>Il est recommandé de changer fréquemment.</p>
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
Mesures d'hygiène	<p>Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p>
Protection respiratoire	<p>Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire intégral équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P3. EN 136/140/141/145/143/149</p>

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Clair. Incolore.
Odeur	Forte. Caractéristique. Formaldehyde
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): 2.0 - 4.0
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	~ 90°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.

FORMOL 30-4

Pression de vapeur	4 mbar @ 35°C 5.5 mbar @ 40°C 18.5 mbar @ 60°C 10.2 mbar @ 50°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.075 - 1.095 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations Non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Oxydants puissants.
En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Formaldehyde

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eviter le gel. Stocker à des températures supérieures à 10°C. Conserver à une température ne dépassant pas 30°C.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène. Bases fortes. Acides forts. Anhydrides d'acide. Ammoniac ou amines. Phénols, crésols.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).
Formaldehyde Gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

FORMOL 30-4**Toxicité aiguë - orale****Indications (DL₅₀ orale)** Toxique en cas d'ingestion.**ETA orale (mg/kg)** 294,12**Toxicité aiguë - cutanée****Indications (DL₅₀ cutanée)** Toxique par contact avec la peau.**ETA cutanée (mg/kg)** 803,57**Toxicité aiguë - inhalation****Indications (CL₅₀ inhalation)** Toxique par inhalation.**ETA inhalation (gaz ppm)** 1 960,0**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 75,0**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.**Sensibilisation respiratoire****Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.**Sensibilisation cutanée****Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.**Mutagénicité sur les cellules germinales****Essais de génotoxicité - in vivo** Susceptible d'induire des anomalies génétiques.**Cancérogénicité****Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer par inhalation.**Toxicité pour la reproduction****Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique****Exposition unique STOT un** Peut irriter les voies respiratoires.**toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée****Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.**Danger par aspiration****Danger par aspiration** Pas d'information disponible.**Information générale**

Peut provoquer le cancer par inhalation. Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Inhalation

Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion

Toxique en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.

Contact cutané

Toxique par contact avec la peau. Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

FORMOL 30-4

Contact oculaire Risque de lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

Informations toxicologiques sur les composants**FORMALDEHYDE****Toxicité aiguë - orale**

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 100,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 100 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 100,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 270,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 270 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 270,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ gaz ppmV) 588,0

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ 588 mg/m³, Inhalatoire, Gaz., Rat inhalation)

ETA inhalation (gaz ppm) 588,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Corrosive: Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Cobaye: Sensibilisant. Test de Buehler - Cobaye: Sensibilisant. Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Test de Ames: Positif. Aberration chromosomique: Positif. Mutation génique: Négatif. Altération et/ou réparation de l'ADN: Non-concluant.

Essais de génotoxicité - in vivo Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 1 Cancérogène pour l'homme.

Cancérogénicité NTP Substance cancérogène avérée pour l'homme.

FORMOL 30-4**Toxicité pour la reproduction**

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 82 mg/kg, Orale, Rat NOAEL 1.2 mg/m³, Inhalatoire, Gaz., Rat

Organes cibles NEZ. Irritation des voies respiratoires supérieures.

ALCOOL METHYLIQUE**Toxicité aiguë - orale**

ETA orale (mg/kg) 100,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 300,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 3,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 3,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. Mutation génique: Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif. Souris

Cancérogénicité

Cancérogénicité NOAEL 466 mg/kg/jour, Orale, Rat

Toxicité pour la reproduction

FORMOL 30-4

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas d'information disponible.
Toxicité pour la reproduction - développement	Embryotoxicité: - : , Orale, Souris Négatif. Foetotoxicité: - : , Orale, Souris Positif.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un STOT SE 1 - H370

Organes cibles Système nerveux central Yeux

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. LOAEL 2340 mg/kg, Orale, Singe NOAEL 1.06 mg/l, Inhalatoire, Rat 90 jours

Organes cibles Yeux Système nerveux central

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Toxique par inhalation. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige.

Ingestion Toxique en cas d'ingestion. Peut provoquer une perte de conscience, une cécité et éventuellement la mort.

Contact cutané Toxique par contact avec la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Organes cibles Reins Foie Système cardiaque et appareil cardio-vasculaire

Considérations médicales Lésions des reins et/ou du foie.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants**ALCOOL METHYLIQUE**

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité**toxicité aquatique aiguë**

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 100 - 150 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Informations écologiques sur les composants**FORMALDEHYDE****toxicité aquatique aiguë**

FORMOL 30-4

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heure: 6.7 mg/l, (Morone saxatilis) CL ₅₀ , 96 heure: 22.6 - 25.7 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) CL ₅₀ , 96 heure: 1510 µg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin) CL ₅₀ , 96 heure: 41 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre) CL ₅₀ , 96 heure: 100 - 136 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heure: 5.8 mg/l, Invertébrés d'eau douce (Daphnia pulex) CE ₅₀ , 48 heure: 11.3 - 18 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	ErC50, 72 heure: 4.89 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 3 heure: 19 mg/l, Boues activées

ALCOOL METHYLIQUE**toxicité aquatique aiguë**

Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: 15400 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin) NOEC, 200 heure: 15800 mg/l, Oryzias latipes (médaka) CL ₅₀ , 96 heure: > 100 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: > 10000 mg/l, Daphnia magna CE ₅₀ , 96 heure: 22200 - 23400 mg/l, Invertébrés d'eau douce Daphnia obtusa - Neonate CE ₅₀ , 48 heure: 2500 mg/l, Invertébrés d'eau de mer Crangon Crangon (Common sand shrimp)
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 96 heures: 22000 mg/l, Selenastrum capricornutum CE ₅₀ , 96 heure: 16.912 mg/l, Algues d'eau de mer Ulva pertusa Chronic, NOEC, 96 heure: 9.96 mg/l, Algues d'eau de mer Ulva pertusa
Toxicité aiguë - microorganismes	Cl ₅₀ , 15 heure: 20000 mg/l, Cl ₅₀ , 3 heure: > 1000 mg/l,

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Ce produit ne devrait pas être facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 20 - 70%: 28 jour
OECD 302B

Informations écologiques sur les composants**FORMALDEHYDE**

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

FORMOL 30-4

Biodégradation - Dégradation 90%: 28 jour
OECD 301D
- Dégradation > 90%: 14 jour
OECD 301C

ALCOOL METHYLIQUE

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation Eau - Dégradation (%) 71.5: 5 jours
Eau - Dégradation (%) 95: 20 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants**FORMALDEHYDE**

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 0.35

ALCOOL METHYLIQUE

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable. FBC: < 10, Leuciscus idus (ide mélanote)

Coefficient de partage : -0.82 / -0.66

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants**ALCOOL METHYLIQUE**

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants**ALCOOL METHYLIQUE**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

FORMOL 30-4**ALCOOL METHYLIQUE**

Cod 1.42

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR/RID)	2209
N° ONU (IMDG)	2209
N° ONU (ICAO)	2209
N° ONU (ADN)	2209

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	FORMALDÉHYDE EN SOLUTION
Nom d'expédition (IMDG)	FORMALDÉHYDE EN SOLUTION
Nom d'expédition (ICAO)	FORMALDEHYDE SOLUTION
Nom d'expédition (ADN)	FORMALDÉHYDE EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C9
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

FORMOL 30-4**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes
d'intervention d'urgence •2XNuméro d'identification du
danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBCTransport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII) CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII.
Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX.
Numéro d'entrée: 28, 69 and 72

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

RUBRIQUE 16: Autres informations

FORMOL 30-4**Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

C'est la première version.

Date de révision

21/08/2019

Numéro de version

1.000

Numéro de FDS

58629

Statut de la FDS

Approuvé.

FORMOL 30-4

Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H331 Toxique par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H350 Peut provoquer le cancer. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .
Signature	Jacq Pattinson